

# Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR5300006 « Rivière Ellé »



## Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2021 à Priziac

### Point 1 de l'ordre du jour

Etaient présents :

Aline BIFOLCHI	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel
Stéphane CADO	Commune de Querrien
Marie-Jo CARLAC	Commune de Lanvégen
Séverine CHANONY	Roi Morvan Communauté
Arnaud CHOLET	Conseil Départemental du Morbihan
Renée COURTEL	Roi Morvan Communauté – commune de Guisriff
Christian FAIVRET	Commune du Faouët
Bérengère fritz	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Sébastien GUILLARD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
Françoise GUILLERM	Commune de Langonnet
Joël LE BEUZE	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
Guy LE VALLEGANT	Syndicat des Producteurs de la Forêt Privée du Finistère
Jean-Charles LOHE	Roi Morvan Communauté – Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Dominique LE NINIVEN	Commune de Priziac
Stéphane ORIERE	Commune de Locunolé
Alain PERRON	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Jean-Claude QUENTEL	Quimperlé Communauté – Commune de Tréméven
Eric SINOÛ	Centre National de la Propriété Forestière - Bretagne
Patrick VAUTIER	Préfecture du Morbihan
Dominique WILLIAMS	Union pour la Mise en valeur Esthétique du Morbihan

Etaient excusés :

Daniel-Yves ALEXANDRE	Bretagne Vivante
Didier AZAN	Laboratoire d'Ecologie Aquatique / INRAE Rennes
Stéphane BASCK	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Christophe JANNO	Eau et Rivières de Bretagne
Nicolas JEANNOT	Laboratoire d'Ecologie Aquatique / INRAE Rennes
Aude MAHOT	Quimperlé Communauté
Emmanuelle MORIN	Conseil Départemental du Morbihan
Michel MORVANT	Commune de Plouray
Gilles PAILLAT	DREAL Bretagne
Jérôme REGNIER	Commune de Le Saint
Franck SIMONNET	Groupe Mammalogique Breton
Amélie TOMASZEWSKI	Commune de Glomel

Pièces-jointes :

- Arrêté préfectoral de désignation du COPIL, mis à jour au 22.03.2021
- Diaporama présenté en séance
- Compte-rendu des points 2 à 4 à l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. **Élection de la structure animatrice du site Natura 2000 et du président du comité de pilotage**
  2. Rappel du contexte et des enjeux
  3. Bilan 2020
  4. Programmation 2021
- } Points 2 à 4 : objet d'un compte-rendu séparé

### Introduction

P. VAUTIER, sous-préfet de Pontivy introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et propose un tour de table. Il rappelle le premier point à l'ordre du jour portant sur la désignation de la structure opératrice et de la présidence du COPIL du site Natura 2000 « Rivière Ellé ».

### Désignation de la structure opératrice

P. VAUTIER fait part de la candidature du Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta.  
B. FRITZ présente rapidement cette nouvelle structure créée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
En l'absence d'autre candidature exprimée, P. VAUTIER procède à l'élection à main levée.

⇒ Le Syndicat Mixte Blavet-Scorff-Ellé-Isole-Laïta est élu à l'unanimité.

### Désignation de la présidence du COPIL

P. VAUTIER fait part de la candidature de J-C. LOHE à la présidence du COPIL. Il lui laisse la parole pour exprimer ses motivations à l'assemblée.  
En l'absence d'autre candidat, P. VAUTIER procède à l'élection à main levée.

⇒ J-C. LOHE est élu à l'unanimité.

Après avoir félicité le nouveau président du COPIL, P. VAUTIER lui laisse la parole pour animer la suite de la réunion.

J-C. LOHE remercie les membres du COPIL de lui accorder leur confiance et présente la suite des points à l'ordre du jour.

Le Sous-Préfet  
de Pontivy

  
Patrick VAUTIER

# Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR5300006 « Rivière Ellé »



## Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2021 à Priziac

### Points 2 à 4 de l'ordre du jour

Etaient présents :

Aline BIFOLCHI	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel
Stéphane CADO	Commune de Querrien
Marie-Jo CARLAC	Commune de Lanvénegen
Séverine CHANONY	Roi Morvan Communauté
Arnaud CHOLET	Conseil Départemental du Morbihan
Renée COURTEL	Roi Morvan Communauté – commune de Guiscriff
Christian FAIVRET	Commune du Faouët
Bérengère fritz	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Sébastien GUILLARD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
Françoise GUILLERM	Commune de Langonnet
Joël LE BEUZE	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
Guy LE VALLEGANT	Syndicat des Producteurs de la Forêt Privée du Finistère
Jean-Charles LOHE	Roi Morvan Communauté – Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta
Dominique LE NINIVEN	Commune de Priziac
Stéphane ORIERE	Commune de Locunolé
Alain PERRON	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Jean-Claude QUENTEL	Quimperlé Communauté – Commune de Tréméven
Eric SINOÛ	Centre National de la Propriété Forestière - Bretagne
Patrick VAUTIER	Préfecture du Morbihan
Dominique WILLIAMS	Union pour la Mise en valeur Esthétique du Morbihan

Etaient excusés :

Daniel-Yves ALEXANDRE	Bretagne Vivante
Didier AZAN	Laboratoire d'Ecologie Aquatique / INRAE Rennes
Stéphane BASCK	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Christophe JANNO	Eau et Rivières de Bretagne
Nicolas JEANNOT	Laboratoire d'Ecologie Aquatique / INRAE Rennes
Aude MAHOT	Quimperlé Communauté
Emmanuelle MORIN	Conseil Départemental du Morbihan
Michel MORVANT	Commune de Plouray
Gilles PAILLAT	DREAL Bretagne
Jérôme REGNIER	Commune de Le Saint
Franck SIMONNET	Groupe Mammalogique Breton
Amélie TOMASZEWSKI	Commune de Glomel

Pièces-jointes :

- Arrêté préfectoral de désignation du COPIL, mis à jour au 22.03.2021
- Diaporama présenté en séance
- Compte-rendu du point 1 à l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Election de la structure animatrice du site Natura 2000 et du président du comité de pilotage
2. **Rappel du contexte et des enjeux**
3. **Bilan 2020**
4. **Programmation 2021**

} Point 1 : objet d'un compte-rendu séparé

### Rappels sur le programme Natura 2000

B. Fritz démarre son intervention en rappelant brièvement les raisons du classement du site dans le réseau Natura 2000 et cite les principaux outils qui l'accompagne.

J-C. LOHE ajoute que Natura 2000 est souvent identifié comme un zonage contraignant et qui empêche de faire alors que le régime des évaluations des incidences Natura 2000 permet de faire le point sur les incidences d'un projet et se poser les questions lorsqu'elles sont négatives.

J. LE BEUZE demande qui s'occupe du ragondin qui est une espèce invasive occasionnant d'important dégâts sur les berges des cours d'eau. J-C. LOHE répond que ce sont les équipes municipales qui s'en charge dans la plupart des communes.

### Bilan des actions 2020 et programmation 2021

Avant de dérouler la suite du diaporama, B. FRITZ précise que les points qui vont être présentés sont les actions prioritaires et que le détail est présenté dans les 2 documents distribués en séances et qui seront joints au compte-rendu, à savoir :

- Pour les actions 2020 : le rapport d'activité 2020
- Pour les actions 2021 : le programme prévisionnel d'actions 2021.

#### Les contrats Natura 2000

G LE VALLEGANT demande si les actions engagées dans un contrat Natura 2000 sont finançables.

B. FRITZ répond positivement, jusque 100% en fonction de la nature du signataire (particulier, association, collectivité...) et du type d'action menée.

S. GUILLARD complète en précisant que pour les collectivités territoriales, il faut distinguer les actions dites d'investissement financées jusqu'à 80% (code des collectivités territoriale) et les actions de fonctionnement financées jusqu'à 100%.

#### Groupe de travail « agriculture et biodiversité »

S. GUILLARD insiste sur ce volet car au regard des surfaces concernées par la déprise sur le site Natura 2000 « Rivière Ellé », il s'agit d'un enjeu majeur. Ces parcelles ont une valeur fourragère non négligeable et représentent un excellent support de diversification pour un certain type d'exploitation. Il existe donc un fort potentiel pour réintégrer ces parcelles dans un mode d'exploitation si les agriculteurs locaux en se montrent intéressés.

Il ajoute que sur d'autres territoires, comme les marais de vilaine, l'organisation du concours « prairies et parcours » a permis de rapprocher des cercles qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble mais que cela répond aujourd'hui à un réel besoin, de parcelles disponibles pour le pâturage du côté des exploitants et d'un mode d'entretien favorable à la biodiversité pour les gestionnaires d'espaces naturels.

#### Charte Natura 2000

B. FRITZ précise qu'à la différence du contrat Natura 2000, la charte Natura 2000 ne finance pas d'actions de gestion mais va marquer l'engagement des propriétaires de parcelles à mener ou poursuivre des pratiques favorables aux milieux présents.

E. SINOU ajoute que les propriétaires en demande d'adhérer à la charte sont très motivés et souhaitent mettre en valeur à la fois leur propriété et leurs modes de gestion.  
S. GUILLARD termine en expliquant que les outils Natura 2000 (charte et contrat) sont basés sur le volontariat.

### Extension du périmètre du site Natura 2000

G. LE VALLEGANT demande si une information des propriétaires concernés par le projet d'extension a été faite car il estime que c'est indispensable.

B. FRITZ répond qu'une phase de concertation a été menée en 2019 avec des réunions publiques d'information puis que les conseils municipaux de toutes les communes concernées ont émis un avis sur le dossier.

J-C. LOHE ajoute que dans sa commune par exemple, les élus sont allés à la rencontre des propriétaires concernés par le projet.

S. Guillard explique que le travail d'animation est justement d'aller vers les propriétaires, de les informer et d'échanger avec eux. Cela nécessite du temps et des relais locaux peuvent permettre de faciliter les liens avec les propriétaires, notamment au vu du nombre important de communes concernées par le site Natura 2000 « Rivière Ellé ».

A. PERRON rappelle brièvement l'historique du projet d'extension et l'enjeu d'intégrer une bande de 50 m sur les parcelles agricoles à vocation économiques sans habitats d'intérêt communautaire. Il se félicite que les nombreux échanges au sein du COPIL aient permis d'aboutir à la validation de ce nouveau périmètre.

E. SINOU demande ce qu'il en est de la cartographie des habitats sur les nouveaux secteurs intégrés dans le site Natura 2000.

S. GUILLARD répond qu'une cartographie couvrant la totalité du nouveau périmètre aurait été la situation idéale mais ne pourra pas se faire car trop onéreuse. En revanche, la stratégie qui se développe sur beaucoup de sites Natura 2000 bretons consiste en :

- la réalisation d'une cartographie fine des habitats sur un ou des secteurs précis du site Natura 2000 ;

- la formation des animateurs de site Natura 2000 à l'identification de certains habitats d'intérêt communautaire afin de pouvoir réaliser la cartographie et/ou sa mise à jour en interne.

S. GUILLARD ajoute par ailleurs que la cartographie des habitats faite au 1/25 000<sup>e</sup> ne suffit pas lorsque que l'on passe à l'échelon projet. Un porteur de projet a donc l'obligation d'aller plus loin dans la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire pour ne pas passer à coté de certains éléments et prendre la mesure des impacts éventuels de son projet.

E. SINOU partage l'intérêt d'aller sur le terrain pour évaluer l'état des habitats autant que nécessaire.

Pour conclure, A. PERRON suggère que les exploitants agricoles concernés par le nouveau périmètre soient informés de sa validation.

### Mulette perlière

A. CHOLET fait part de son intérêt pour le travail déjà réalisé et à poursuivre sur la Mulette. En effet, le bassin versant de l'Ellé est en bon état selon les critères de l'Agence de l'Eau et n'est donc pas éligibles au financement d'actions « cours d'eau ». Pourtant, le maintien du bon état des masses d'eau est un enjeu important et nécessite que des actions soient menées sur le terrain. La Mulette perlière étant une espèce « parapluie », les actions menées pour sa préservation vont également être favorable à l'écosystème aquatique.

S. GUILLARD ajoute que l'enjeu Mulette perlière est à la croisée de ce qui fait un territoire aujourd'hui : urbanisme, aménagement foncier, loi sur l'eau.... Les élus locaux en charge de ces compétences sont donc en première ligne pour rendre compatible préservation des espèces et développement du territoire.

D. WILLIAMS explique qu'il est important de décloisonner les actions et de prendre en compte tous les compartiments d'un écosystème. En effet, il ne faudrait pas qu'une action favorable à une espèce soit défavorable à une autre espèce vivant dans le même écosystème. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer la connaissance. Pour exemple, la Lamproie de Planer partage l'habitat de la Mulette perlière pendant sa phase larvaire mais nous disposons de très peu de connaissance sur cette espèce.

## Augmentation du temps d'animation pour 2021

P. VAUTIER informe les membres du COPIL que l'animation du site Natura 2000 Rivière Ellé va être renforcée en 2021 par une augmentation du financement apporté par l'Etat et le FEADER. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021, le temps d'animation va passer d'un 50% à un 80% d'équivalent temps plein.

## Communication à destination des élus

S. GUILLARD explique que Natura 2000 est une politique portée par l'Etat mais dont l'efficacité repose sur une forte appropriation locale. En effet, l'Etat a laissé un cadre très libre à l'organisation de la gouvernance d'un site Natura 2000. L'évolution des sites Natura 2000 est donc très différente en fonction du contexte de chaque territoire et de la dynamique locale.

Il ajoute que l'augmentation du temps d'animation pour le site Natura 2000 Rivière Ellé doit aussi permettre de faciliter l'accompagnement des élus dans les communes et de monter des actions très concrètes.

J-C. LOHE informe que dans le contexte de renouvellement des conseils municipaux, une plaquette d'information des élus va être réalisée en 2021. Elle regroupera les informations de base pour comprendre la politique Natura 2000 et présentera les sites Natura 2000 Rivière Ellé et Rivière Scorff, Forêt de Pont-Calleck, Rivière Sarre.

Les sujets à l'autre du jour étant épuisés, J-C. LOHE remercie les participants pour la qualité des échanges et P. VAUTIER pour son écoute et sa disponibilité puis clôture la séance.

Le Président du COPIL du  
site Natura 2000 Rivière Ellé

Jean-Charles LOHE

Jean-  
Charles  
LOHE

Signature  
numérique de  
Jean-Charles LOHE  
Date : 2021.05.20  
14:50:22 +02'00'